

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

(R.O.I)

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

### HORAIRE

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

- Dès 7h30
- Jusqu'à 17h30/18h (selon les établissements)

**Afin de permettre à chaque acteur (accueillante et personnel d'entretien) de travailler dans les meilleures conditions, il est demandé aux parents de respecter strictement les horaires convenus.** Si les parents se présentent après l'heure de fermeture, le premier quart d'heure **de retard** sera sanctionné par une amende de **2,50 €** et après ce quart d'heure ce sera **5,00 €**. Ce montant est à payer sur place, directement à l'accueillante.

### PUBLIC CIBLE

L'accueil extrascolaire est ouvert aux enfants de 2.5 ans à 12 ans pour tous les enfants scolarisés au sein de l'école. (Il est souhaitable que les enfants n'utilisent plus de linge dans la mesure du possible).

### PARTICIPATION FINANCIERE

L'accueil le matin est gratuit. Le prix est fixé à 0,50 € par enfant pour une demi-heure (la demi-heure entamée est due). Le troisième enfant d'une même famille est gratuit.

### INSCRIPTION

Lors de la première inscription, il est demandé aux parents de prendre connaissance du présent règlement et de signer une feuille en annexe de ce dernier. Celle-ci est à remettre à l'accueillante avec la fiche signalétique de l'enfant, fiche médicale et l'autorisation à l'image dans les plus brefs délais.

### ENCADREMENT

L'encadrement des enfants est assuré par des personnes ayant une expérience confirmée dans le domaine de l'enfance. Pour y parvenir, 100 heures de formation sont dispensées aux accueillantes par un organisme agréé par l'ONE. Les accueillantes s'inscrivent donc dans une démarche de professionnalisme (formation de base, formation continue et réunions de concertation).

**Accueillante = personne de référence et d'autorité durant les périodes d'accueil.**

## **LOCAUX ET ACTIVITES**

Les accueils sont organisés dans des classes ou réfectoire. Selon les écoles et le matériel disponible, il est possible d'organiser des jeux à l'extérieur, une activité dessin, lecture, vidéo, jeux collectifs, bricolages, .... Les activités doivent sortir du cadre scolaire et être différentes de ce que font les enfants durant leur journée de cours. Le libre choix étant plus présent que durant les périodes de cours, les enfants gèrent leur temps de manière plus autonome. Concernant les devoirs, la règle de base est la suivante : ils ne sont pas pris en charge par l'accueillante. Il s'agit d'un accueil et non d'une étude. Toutefois, les enfants qui le désirent peuvent faire leurs devoirs. Il s'agit d'une réalisation libre: pas de correction mais un coup de main peut être envisagé. **Les parents restent seuls responsables des devoirs.**

## **GOUTER**

Le moment du goûter est un moment important dans la journée. Il marque la coupure entre l'école et l'accueil, c'est un réel moment d'échange entre les enfants.

Merci de prévoir une collation pour votre enfant. Essayez de privilégier les gourdes au soda sucré ainsi que des collations saines plutôt que des chips ou autre sucrerie.

## **ASSURANCE – TRAITEMENT MEDICAL**

Le personnel encadrant et les enfants sont assurés dans le cadre de l'accueil.

ATTENTION il est indispensable que l'accueillante dispose de l'autorisation du médecin pour administrer un quelconque traitement à votre enfant. Sans le document annexe complété et signé par votre médecin, aucun traitement ne pourra être administré à votre enfant. En cas de problème, les parents seront prévenus ainsi que le médecin traitant de l'enfant. Si ce dernier est indisponible, l'accueillante prendra contact avec un médecin de son choix dans l'intérêt de l'enfant.

## **REGLES DE VIE**

Certaines valeurs sont à respecter telles que le savoir-vivre, le respect des autres, le respect du matériel, la politesse et l'entraide. Toute violence verbale ou physique au sein de l'accueil sera sanctionnée. Les réparations/sanctions sont données en fonction de la « gravité » du manquement aux règles de vie.

S'il y a un problème, nous demandons aux parents d'interpeller l'accueillante et/ou la direction de l'école. Si besoin, une concertation entre les parents, la direction et le/les accueillante(s) peut être mise en place et ce pour le bien-être de l'enfant et pour une bonne collaboration.

## **RESPECT DE LA VIE PRIVEE**

Nous tenons à préciser que chaque donnée récoltée est confidentielle. Elles sont récoltées dans le but de faciliter les activités des accueils extrascolaires et la relation entre l'enfant, l'accueillante et les parents.

Il se peut que lors d'activités l'accueillante prennent des photos et ce pour promouvoir l'école et l'accueil extrascolaire, uniquement ! Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, il suffira de la préciser dans le document ci-joint.